



Plus de neuf habitants des Hauts-de-France sur dix vivent dans une aire d'attraction des villes

Dans les Hauts-de-France, les 65 nouvelles aires d'attraction des villes rassemblent 95 % de la population régionale, soit un peu plus de 5,7 millions d'habitants. Les vingt principales aires, hors celle de Paris, regroupent trois habitants sur quatre et huit emplois sur dix. Quelle que soit la taille de l'aire, les pôles concentrent une part importante de l'emploi, notamment leurs communes-centres, tandis que les actifs occupés sont surreprésentés en couronne. Entre 2007 et 2017, à l'exception de Lille, les pôles de la région perdent des habitants. À l'inverse, les couronnes bénéficient d'une dynamique démographique en lien avec la périurbanisation. Toutefois, cette croissance démographique, portée exclusivement par l'excédent naturel, se fait à un rythme deux fois moins élevé qu'au niveau national.

Mickaël Bréfort, Cyril Gicquiaux

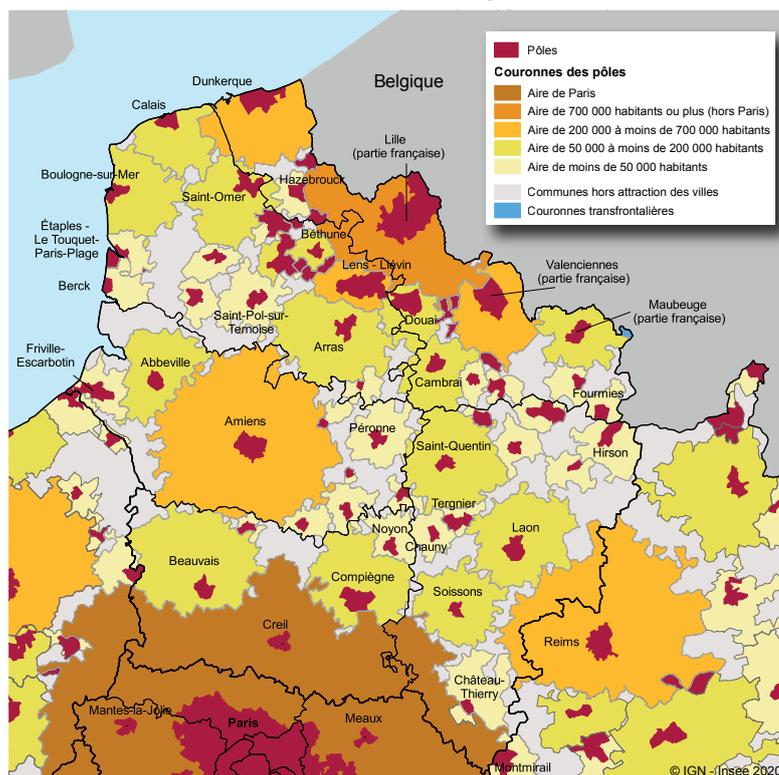
Pour analyser le rayonnement de communes densément peuplées concentrant emplois et habitants au-delà de leurs limites administratives, un zonage en aires d'attraction des villes (AAV), millésimé « 2020 », se substitue au précédent zonage en aires urbaines datant de 2010. Une AAV se compose de son pôle et de sa zone d'attraction, la couronne. Le pôle est constitué d'une ou plusieurs communes comportant des zones à forte densité de population et abritant un nombre élevé d'habitants et d'emplois. Au sein du pôle, la commune-centre est la plus peuplée. Par ailleurs, la couronne est composée de communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent au sein du pôle (*méthodologie*).

La grande majorité de la population régionale vit dans une aire d'attraction des villes

Dans les Hauts-de-France, 3 159 communes sur les 3 789 que compte la région, s'organisent autour de 65 aires d'attraction des villes. Sept d'entre elles, notamment Paris et Reims, sont majoritairement implantées dans les régions voisines (*figure 1*).

1 Une forte concentration de grandes aires d'attraction des villes autour de Lille et dans le bassin minier

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

Par ailleurs, les aires de Lille, Valenciennes et Maubeuge ont une couronne qui s'étend en Belgique.

Couvrant 83 % des communes de la région, les 65 aires abritent un peu plus de 5,7 millions d'habitants, soit 95 % de la population des Hauts-de-France, proportion la plus forte derrière les régions Île-de-France et Paca (figure 2). En France de province, 92 % de la population vit dans une AAV.

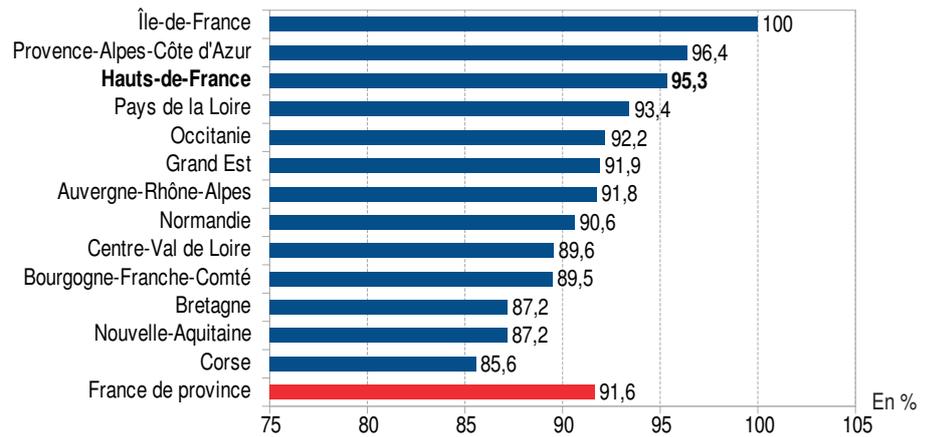
De façon complémentaire, 630 communes regroupant environ 280 000 habitants (4,7 % de la population régionale) sont situées hors de l'attraction d'une ville. Ces communes de faible densité (52 habitants/km² en moyenne) occupent cependant 17 % de la surface régionale.

Trois habitants sur quatre résident dans l'une des vingt principales aires de la région

Les vingt plus grandes aires régionales, aire de Paris exclue, sont peuplées d'au moins 50 000 habitants et offrent plus

2 Les Hauts-de-France, 3^e région sous influence des villes

Part de la population résidant dans une aire d'attraction des villes par région (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017.

de 10 000 emplois. Elles rassemblent un peu plus de 4,5 millions d'habitants, soit 76 % de la population régionale (figure 3). Ce poids démographique se

double d'un poids économique. En effet, les vingt principales AAV concentrent huit emplois sur dix de la région (78,9 %).

3 3 habitants sur 4 et 8 emplois sur 10 dans l'une des 20 principales aires de la région

Population et emploi en 2017 dans les aires d'attraction des villes des Hauts-de-France

Aires d'attraction des villes	Nombre d'habitants	Part de la population régionale (en %)	Poids cumulé au sein de la région (en %)	Nombre d'emplois	Part de l'emploi régional (en %)	Poids cumulé au sein de la région (en %)
Lille (partie française)	1 498 143	25,0	25,0	606 233	28,7	28,7
Amiens	354 520	5,9	30,9	134 870	6,4	35,1
Valenciennes (partie française)	338 210	5,6	36,5	111 932	5,3	40,4
Lens - Liévin	321 080	5,3	41,8	98 027	4,6	45,0
Dunkerque	262 803	4,4	46,2	97 177	4,6	49,6
Douai	198 530	3,3	49,5	66 381	3,1	52,7
Boulogne-sur-Mer	160 337	2,7	52,2	54 941	2,6	55,3
Arras	157 541	2,6	54,8	67 044	3,2	58,5
Calais	150 395	2,5	57,3	49 869	2,4	60,9
Beauvais	143 814	2,4	59,7	58 429	2,8	63,7
Maubeuge (partie française)	141 506	2,4	62,1	42 075	2,0	65,7
Compiègne	141 504	2,4	64,5	55 859	2,6	68,3
Saint-Quentin	120 399	2,0	66,5	42 259	2,0	70,3
Saint-Omer	117 785	2,0	68,5	41 443	2,0	72,3
Cambrai	94 773	1,6	70,1	32 236	1,5	73,8
Béthune	76 571	1,3	71,4	27 918	1,3	75,1
Soissons	74 499	1,2	72,6	23 716	1,1	76,2
Laon	68 526	1,1	73,7	25 682	1,2	77,4
Auchel - Lillers	57 502	1,0	74,7	12 150	0,6	78,0
Abbeville	54 907	0,9	75,6	18 889	0,9	78,9
Aires régionales de plus de 50 000 hab.	4 533 345	75,6		1 667 130	78,9	
Partie régionale des aires extra-régionales	537 711	9,0	84,6	153 162	7,3	86,2
dont Paris	509 504	8,5		146 014	6,9	
dont Reims	20 736	0,3		3 808	0,2	
Aires régionales de moins de 50 000 hab.	653 208	10,9	95,4	224 165	10,6	96,8
Communes hors attraction des villes	279 551	4,6	100	65 943	3,2	100
Hauts-de-France	6 003 815	100		2 110 400	100	

Source : Insee, recensement de la population 2017.

migrations résidentielles amenant à un solde migratoire nul. Au niveau national, la population des couronnes croît à un rythme près de deux fois supérieur (+ 0,7 %), l'excédent migratoire expliquant 60 % de cette augmentation.

Globalement, les pôles de la région ont perdu des habitants en 10 ans. Ce sont surtout dans les communes-centres que la population recule : - 0,3 % par an, soit 34 700 habitants en moins entre 2007 et 2017. Parmi elles, on peut citer Dunkerque (- 6 500 habitants), Lens-Liévin (- 4 600), Boulogne-sur-Mer (- 3 000) ainsi que Douai (- 2 900), Maubeuge et Saint-Quentin (- 2 700). Seul Lille fait exception. Malgré un déficit migratoire, la commune-centre connaît un réel dynamisme démographique. Sa population s'accroît de 0,3 % par an, soit un gain de 7 000 habitants en 10 ans. Dans une moindre mesure, on peut citer également Beauvais (+ 1 000) et Valenciennes (+ 700).

Hors de l'attraction des villes, la population augmente un peu et à un rythme deux fois moins rapide qu'au niveau national (+ 0,1 % contre + 0,2 % l'an). Cela représente près de 3 200 habitants supplémentaires entre 2007 et 2017. ■

Définitions

AAV est l'acronyme des aires d'attractions des villes.

Le solde naturel est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Méthodologie

Se substituant au zonage en aires urbaines de 2010, le zonage en aires d'attraction des villes 2020 (AAV) identifie des pôles concentrant population et emplois.

Le pôle est une commune (ou un ensemble de communes contiguës) ayant une forte densité de population, un nombre d'habitants et d'emplois élevés.

On distingue quatre niveaux de pôles définis à partir de la grille de densité européenne. Celle-ci découpe le territoire en carreaux contigus de 1 km de côté, permettant de repérer des zones agglomérées (ensemble de carreaux contigus de même densité élevée). Ne peuvent appartenir à un pôle que les communes dont plus de la moitié de la population réside dans la zone agglomérée. Un seuil d'emploi est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles. La commune la plus peuplée du pôle est dénommée « **commune-centre** ».

Pour permettre des comparaisons internationales, les très grands pôles (50 000 habitants et 10 000 emplois) coïncident avec la définition d'Eurostat des « cities ».

Type de pôle	Seuils		
	Densité des carreaux (hab./km ²)	Population minimale de la « tâche » de carreaux	Nombre d'emplois minimal dans le pôle
Niveau A	1 500	50 000	10 000
Niveau B	1 500	5 000	5 000
Niveau C	300	5 000	1 500
Niveau D	300	1 000	1 500

Constituant l'aire d'attraction de ces pôles, les **couronnes** sont les communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent au sein des pôles, ce qui permet d'apprécier l'influence de ces derniers au-delà de leurs limites administratives. Si un pôle échange au moins 15 % de ses actifs occupés avec un autre pôle de même niveau, l'aire est multipôle. C'est le cas du pôle de Paris qui comporte également quatre pôles secondaires : Meaux, Mantes-la-Jolie, Creil et Melun.

Cette méthode de construction du zonage est harmonisée avec celle des « Fonction al Urban Areas » mise en œuvre par Eurostat et l'OCDE. Les pôles sont identifiés successivement en partant des niveaux les plus élevés. On détermine d'abord les pôles de niveau A, puis les communes de leurs couronnes. Ensuite, les pôles B sont les communes n'appartenant pas aux couronnes des pôles A et respectant les critères dans le tableau ci-dessus de population et d'emploi et ainsi de suite. L'attraction du pôle de niveau le plus élevé est donc déterminante dans l'affectation des communes à une aire d'attraction.

La couronne de trois aires (Lille, Valenciennes et Maubeuge) s'étend en Belgique. Dans cette étude, ne sont cependant comptabilisées que les populations résidant sur la partie française de ces aires. Dans la région, une seule commune fait partie de la couronne de l'aire d'attraction d'une ville située en Belgique (Charleroi).

Ce zonage en aires d'attraction des villes ne peut être comparé à celui des aires urbaines du fait de la méthode retenue lors de sa construction.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Hugues Lermechin

ISSN 2493-1292 / ISSN en ligne 2492-4253

© Insee 2020

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « [En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville](#) », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020
- « [Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines](#) », *Insee Focus* n° 210, octobre 2020
- Cailly L. et al, « [La refonte des zonages à l'Insee : réflexion de chercheurs](#) », *Chroniques* n° 23, CNIS, juin 2020

